

DELIVREE EN L'APPLICATION DE L'ARTICLE 2° du I de l'article 6 de la loi N° 2018-771 du 5 septembre 2018
Qualité des actions concourant au développement des compétences

VISKALI ACC

194 Rue GARIBALDI - 69427 LYON

N° SIRET : 50925574100027

N° déclaration d'activité : 82691031369

Satisfait aux exigences définies par

- Article 1 du décret N° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Le Décret 2019-656 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- Articles 1 et 3 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit
- Guide de lecture du référentiel national qualité mentionné à l'article L6316-3 du code du travail

Pour la ou les catégorie(s) d'action suivante(s)

- L. 6313-1 – 1° : Les actions de formation
- L. 6313-1 – 2° : Les bilans de compétences
- L. 6313-1 – 3° : Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie
- L. 6313-1 – 4° : Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2

Délivré le : 22/06/2020

Guillaume REY - Directeur Opérationnel

Valable jusqu'au : 21/06/2023

(Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences applicables)

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. Il pourra être suspendu ou retiré avant sa date d'échéance dans les cas prévus à l'article 5 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du code du travail.

La validité réelle d'un certificat Socotec Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de Socotec Certification France à l'adresse :

www.socotec-certification-international.fr

